

## Projet de réalisation du téléphérique urbain Siam/Capucins de Brest métropole

**Objet :** par arrêté n° A 2015-03-0031 en date du 24 mars 2015, le président de Brest métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de réalisation du téléphérique urbain Siam/Capucins de Brest métropole. Le projet de liaison aérienne par câble consiste en la réalisation des ouvrages suivants :

- création de deux stations (station Ateliers/Capucins, intégrée au bâti existant et station Siam - centre-ville, au niveau du carrefour bd Français Libres / rue Ducouédic / bd Jean-Moulin) ;
- réalisation d'un pylône de ligne au sein de la basse navale.

Le téléphérique sera composé de deux cabines. Le projet entre dans la catégorie d'aménagement figurant à la rubrique 8° de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement "transports guidés de personnes soumis à étude d'impact" et doit donc comporter une étude d'impact. L'étude d'impact, le projet relatif de la procédure de l'enquête publique environnementale en application des articles L.123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Le dossier de la présente procédure comportant une étude d'impact, l'autorité compétente en matière d'environnement a rendu deux avis en date du 30 décembre 2013 et 24 décembre 2014.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil de la métropole se prononcera sur l'initiative générale de l'opération par une déclaration de projet, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du Code de l'environnement.

**Commissaires enquêteurs :** M. Jean-Paul Campion en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Pierre Rannou en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Dates de l'enquête publique :** du jeudi 16 avril 2015 au 18 mai 2015 inclus sur la commune de Brest.

- Observations du public :** pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner leurs observations au sein du registre tenu à la disposition du public, à l'Hôtel de la métropole (24, rue Coat-ar-Gueven, 29200 Brest), désigné comme siège de l'enquête, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Brest (2, rue Frézier, 29200 Brest) et à la Mairie des quartiers des Quatre-Moulins (200, rue Anatole-France, 29200 Brest), aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
- Hôtel de la métropole de Brest : du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 18 h 30.
  - Hôtel de ville de Brest : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h 30 ; le samedi, de 9 h à 12 h.
  - Mairie de quartier des 4-Moulins : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi, de 9 h à 12 h.

Le dossier est également consultable en ligne, à l'adresse suivante : [www.brest.fr](http://www.brest.fr). Toute correspondance relative à l'enquête publique devra être adressée au commissaire enquêteur à : Hôtel de la métropole de Brest, 24, rue Coat-ar-Gueven, BP 92242, 29222 Brest Cedex 2, ou par courrier électronique à l'adresse suivante, [projet-telereferique@brest-metropole.fr](mailto:projet-telereferique@brest-metropole.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux et aux dates de permanences suivantes : jeudi 16 avril, de 9 h à 12 h, Brest métropole (Hôtel de la métropole) ; mercredi 22 avril, de 9 h à 12 h, mairie de Brest (Hôtel de ville) ; mercredi 6 mai, de 14 h à 17 h, mairie de quartier des Quatre-Moulins ; lundi 11 mai, de 14 h à 17 h, Brest métropole (Hôtel de la métropole) ; lundi 18 mai, de 14 h à 17 h, Brest métropole (Hôtel de la métropole). **Obtention de renseignements complémentaires et coordonnées :**

- M. Victor Antonio, Brest métropole, mission tramway téléphonique, 24, rue Coat-ar-Gueven, BP 92242, 29222 Brest Cedex 2, tél. 02.98.33.50.79.

- M. Antoine Caron, Sémtram mandataire de Brest métropole, 27, avenue Clemenceau, BP 31222, 29212 Brest Cedex 1, tél. 02.98.80.99.00.

Le dossier d'enquête publique pourra également être communiqué à toute personne en faisant la demande expresse, aux frais des intéressés. Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet : [www.brest.fr](http://www.brest.fr).

### Rédaction du rapport et des conclusions :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de la métropole de Brest ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Brest et à la mairie de quartier des Quatre-Moulins durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site Internet de Brest métropole ([www.brest.fr](http://www.brest.fr)).

Fait à BREST, le 25 mars 2015  
Le Président de Brest métropole

Général du Finistère (coordonnées en fin d'avis).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Châteauneuf-du-Faou et au Conseil général (32, boulevard Duplex, 29196 Quimper) aux heures et jours d'ouverture, et sur le site Internet du Conseil général ([www.cg29.fr](http://www.cg29.fr)) pendant un an.

**Obtention de renseignements complémentaires et coordonnées :** Conseil général du Finistère, Direction du développement économique et international service agriculture, 32, bd Duplex, CS 29029, 29196 Quimper Cedex, tél. 02.98.76.20.35. Courriel : [agriculture@cg29.fr](mailto:agriculture@cg29.fr). D'autres informations sur [www.cg29.fr](http://www.cg29.fr).



## 1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Travaux de confortement des berges de l'Isolo en basse-ville

Par arrêté municipal n° 2015/68, le maire de la ville de Quimper a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative aux travaux de confortement des berges de l'Isolo en basse-ville (document d'incidence au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement).

L'enquête publique se déroulera au Pôle technique de la mairie, 8, avenue du Coat-Kaër, pendant 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2015 inclus au mercredi 13 mai 2015 inclus.

Mme Jocelyne Le Faou, géographe-urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique, par décision E15000055/95 du président du tribunal administratif de Rennes en date du 19 mars 2015. M. Jean-Pierre Elias, colonel de l'Armée de terre à la retraite, a été désigné en qualité de suppléant par cette même décision.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au Pôle technique de la mairie de Quimper, 8, avenue du Coat-Kaër, et tenus à la disposition du public pendant une durée de 31 jours consécutifs du lundi 13 avril 2015 inclus au mercredi 13 mai 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mme le Commissaire enquêteur, 8, avenue du Coat-Kaër, 29300 Quimper.

Par ailleurs, pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site de la ville de Quimper [www.quimper.fr](http://www.quimper.fr), rubrique "urbanisme", sous-rubrique "enquête publique-assèchement de l'Isolo 2015".

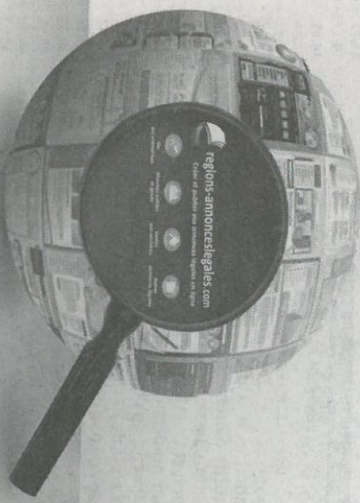
Le commissaire enquêteur recevra au Pôle technique de la mairie, 8, avenue du Coat-Kaër, les jours et heures suivants : lundi 13 avril 2015, de 9 h à 12 h ; samedi 18 avril 2015, de 10 h à 12 h ; jeudi 30 avril 2015, de 14 h à 17 h ; mercredi 13 mai 2015, de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique, et dans les 30 jours, sauf demande motivée de report de délai, le commissaire enquêteur remet un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne dans un document séparé ses conclusions motivées au titre de la loi sur l'eau, en précisant si elles sont favorables ou non au projet. Par dérogation à l'article R.123-9 du Code de l'environnement, le commissaire enquêteur envoie le dossier d'enquête au préfet, avec ses conclusions motivées, dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au Pôle technique de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la ville pendant le délai d'un an.

Rendez-vous sur [letelegramme.fr](http://letelegramme.fr)  
pour activer votre accès

# Entreprises Pour vos annonces légales, nous sommes là.



● Saisissez en ligne simplement votre annonce légale et recevez rapidement votre attestation de parution.

Tous supports presse agréés en France.  
Sur Internet : [www.regions-annonceslegales.com](http://www.regions-annonceslegales.com)

● Restez à l'écoute du marché et de vos concurrents.

Consultez les annonces légales sur : [www.regions-annonceslegales.com](http://www.regions-annonceslegales.com)  
Abonnez-vous à la veille marchés publics sur : [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)

● Bénéficiez d'un accompagnement de qualité. Une équipe de proximité à votre écoute. Une expertise développée sur la dématérialisation des marchés depuis 2005.

[www.regions-annonceslegales.com](http://www.regions-annonceslegales.com)  
Contactez-nous au 02.98.33.74.44  
[annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com)